

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/ APPEL A CONSULTATION
POUR DES SERVICES**

SERVICES DE

Organisation et animation d'un atelier de travail au profit des inspecteurs du travail de la région Rabat-Salé-Kénitra, révision du Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail, l'élaboration d'outils d'identification et de référencement des potentielles victimes de traite, et présentation des résultats de l'atelier, du guide et des outils aux parties prenantes

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX
N° : OIM/RBT/RFQ/2022/**

**Mission : Rabat, Maroc
11 rue Ait ourir, Souissi**



Demande d'offre de Prix/ appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour une mission d'organisation et d'animation d'un atelier de travail sur une journée au profit des inspecteurs du travail de la région de Rabat-Salé-Kénitra, une mission de révision du *Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail*, d'élaboration d'outils d'identification et de référencement des potentielles victimes de traite pour les inspecteurs du travail, et de présentation des résultats de l'atelier, du guide et des outils aux parties prenantes, dans le cadre du « **Programme Régional Africain pour les Migrations** » mis en œuvre par l'OIM au Maroc, pour laquelle cette demande d'offre de prix/appel à consultation est publiée.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse : morocccoprocurement@iom.int au plus tard le **22 mai 2022 à 23h59**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils 3

Section II. Termes de référence.....Erreur ! Signet non défini.

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
 - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
 - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de

passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.

3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par **email sur l'adresse email suivante** : morocprocurement@iom.int

4. Préparation des Propositions

4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :

- a) la Proposition technique, et
- b) la Proposition financière.

4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en **français**. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en **français**

4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**

4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
- b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission

- c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
- d) Le CV du personnel professionnel proposé
- e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **6 juin 2022**.

Demande d'offre de prix/ appel à consultation

Organisation et animation d'un atelier de travail au profit des inspecteurs du travail de la région Rabat-Salé-Kénitra, révision du Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail, l'élaboration d'outils d'identification et de référencement des potentielles victimes de traite, et présentation des résultats de l'atelier, du guide et des outils aux parties prenantes, dans le cadre du « Programme Régional Africain pour les Migrations », mis en œuvre par l'OIM Maroc

Termes de reference

1. Nature et objectif de la consultance :

- L'organisation et l'animation d'un atelier de travail d'une journée au profit des inspecteurs du travail à Rabat, qui implique :
 - L'évaluation des connaissances des inspecteurs du travail par rapport à la thématique de la traite des êtres humains.
 - La révision et mise à jour du *Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail* à la suite des retours d'informations des inspecteurs sur le guide élaboré en 2018 entre l'OIM et le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.
 - L'élaboration d'outils d'identification et de référencement des potentielles victimes de traite pour les inspecteurs du travail.
 - Présentation des résultats de l'atelier, du guide et des outils aux parties prenantes.

Cible :

- Les inspecteurs du travail de la région de Rabat-Salé-Kénitra – 20 participants.

2. Les projets de l'OIM pour lequel la consultance contribue :

- Le Programme Régional Africain pour les Migrations, financé par le Bureau des populations, Réfugiés et des Migrations (PRM) du Département d'Etat américain, mis en œuvre en partenariat avec la Direction des Affaires de la Migration du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ainsi que la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains.

3. Tâches à effectuer en vertu du présent contrat :

- L'organisation et l'animation d'un atelier de travail au profit des inspecteurs du travail à Rabat, qui vise à évaluer les connaissances de ces derniers sur la traite des êtres humains, démontrer leur rôle dans l'identification et

la protection des victimes de traite, renforcer leur compréhension de l'article 27-14.

- Révision et mise à jour du *Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail*.
- Elaboration d'outils d'identification et de référencement de potentielles victimes de traite.
- Mise à la disposition des participants des fiches d'évaluation des connaissances pré et post formation ainsi qu'une fiche d'évaluation de la formation.
- Rédaction d'un rapport à la suite de la formation comportant, notamment, une analyse des fiches d'évaluation.
- Mise à la disposition des participants des fiches d'évaluation des connaissances pré et post formation ainsi qu'une fiche d'évaluation de la formation.
- Rédaction d'un rapport à la suite de la formation comportant, notamment, une analyse des fiches d'évaluation.
- Présentation des livrables aux parties prenantes.
- Attribution de certificats de formation aux participants.

4. Résultats tangibles et quantifiables du travail confié :

- Mise à jour et mise en page du Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail.
- Outils d'identification de potentielles victimes de traite au profit des inspecteurs du travail.
- Outils de référencement des victimes de traite au profit des inspecteurs du travail.
- Evaluation des connaissances des inspecteurs du travail sur la traite des êtres humains.
- Fiches d'évaluation des connaissances des participants pré et post formation.
- Fiches d'évaluation de la formation.
- Rapport de formation.
- Certificats de formation.

5. Lieu et période de travail :

Sur une période de 20 jour ouvrable, la consultation commencera le 6 juin et s'achèvera le 1^{er} juillet 2022. Celle-ci se tiendra dans la ville de Rabat.

6. Indicateurs de performance pour l'évaluation des résultats :

- Un Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail validé par les parties prenantes.
- Outils d'identification de potentielles victimes de traite au profit des inspecteurs du travail et leur mise en page validés par les parties prenantes.
- Outils de référencement des victimes de la traite au profit des inspecteurs du travail et leur mise en page validés par les parties prenantes.
- Rapport de la formation validé par les parties prenantes.

- Taux de connaissances des participants améliorés par un minimum de 85%.
- Evaluation de la formation par les participants comme excellente ou bonne.

7. **Soumission et délai :**

Les cabinets de conseils et/ou consultants intéressé-e-s par cet appel à candidature sont prié-e-s d'envoyer :

- ✓ Un document synthétique décrivant la méthodologie de travail, ainsi qu'une offre financière, inséré dans le document d'offre de prix joint ;
- ✓ Des CV complets en langue française de toutes les personnes qui travailleront dans le cadre de cette mission, comprenant les contacts de deux références professionnelles ;

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : **moroccoprocurement@iom.int** en indiquant en objet « Formation sur la collecte et la gestion des données migratoires au profit des membres des comités de programme de la SNIA » au plus tard le **22 Mai 2022 à 23h59**.